



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1996/L.15
30 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation
pour 1996
2 et 3 mai 1996
Point 8 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET
DÉSIGNATION DE MEMBRES

Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
et de l'énergie pour le développement

Note du Secrétaire général

1. Par sa décision 1992/218 du 30 avril 1992, le Conseil économique et social, ayant rappelé la résolution 46/235 de l'Assemblée générale en date du 13 avril 1992, intitulée "Restructuration et revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes", a décidé de créer un Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement composé d'experts originaires de différents États Membres dont la candidature serait présentée par leur gouvernement et possédant les qualifications et les connaissances professionnelles ou scientifiques nécessaires.

2. Conformément à la décision en question, le Conseil a procédé à l'élection des membres du nouveau Comité à sa session de fond de 1992, à titre exceptionnel (voir la décision 1992/268 du Conseil). Il a également décidé que, pour la période initiale, l'échéance des mandats des membres serait échelonnée, par tirage au sort, une fois que tous les sièges auraient été pourvus.

3. À la session en cours, le Conseil devra élire 24 experts pour un mandat commençant le 1er janvier 1997. Quand tous les sièges auront été pourvus, le sort déterminera les 12 membres qui siégeront deux années et les 12 membres qui siégeront quatre années.

4. Les membres seront élus aux sièges répartis comme suit par région :

- a) Six sièges pour les États d'Afrique;
- b) Cinq sièges pour les États d'Asie;

- c) Trois sièges pour les États d'Europe orientale;
- d) Quatre sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- e) Six sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États.

5. Le Conseil doit également élire parmi les États d'Afrique pour un mandat commençant à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1996, trois membres dont l'élection avait été ajournée lors d'une session précédente.

6. Le Secrétariat a reçu du Gouvernement chinois une communication présentant la candidature de Zhang Guocheng à l'un des cinq sièges vacants réservés aux États d'Asie. On trouvera ci-dessous une notice biographique concernant l'intéressé.

ZHANG Guocheng (Chine) : Directeur adjoint, avec le titre d'ingénieur principal, de la Division de l'énergie au Département de l'industrie de la Commission d'État pour la science et la technologie. S'est principalement occupé de la planification et de la gestion de projets de développement de l'énergie et des sources d'énergie nouvelles et renouvelables en Chine. A également travaillé à des projets analogues dans d'autres pays en développement. A publié plusieurs ouvrages et communications sur l'énergie.
